



CRÉDIT MUNICIPAL de Nice
PUBLIC ET SOCIAL DEPUIS 1591

Rapport d'activité 2020



www.credit-municipal-nice.fr



SOMMAIRE

1.	EDITO	3
2.	STRUCTURE D'ORGANISATION ET DE CONTROLE	5
	2.1. Le Conseil d'Orientation et de Surveillance.	5
	2.2. Le Commissaires aux Comptes	5
	2.3. Les Organismes de Contrôles.	5
3.	L'OFFRE DE SERVICE	8
	3.1. Les Prêts sur Objets de Valeur.	8
	3.2. Les ventes volontaires, les ventes Judiciaires.	8
	3.3. L'Épargne Solidaire, le Compte à Terme.	8
	3.4. Les prêts Personnels	8
4.	LE RAPPORT DE GESTION	9
	4.1. Les opérations avec la clientèle	9
	4.1.1. Le prêt sur gages	9
	4.1.2. Les placements de la clientèle.	11
	4.2. Indicateurs-clés de gestion et ratios prudentiels	12
	4.2.1. Evolution des encours et Performance financière :	12
	4.2.2. Efficacité et efficience structurelle, Bilan patrimonial : (Mt nets).	13
5.	INFORMATIONS ET CHANGEMENT EN 2020	14
	5.1. Intégration au G I E CM SERVICE.	14
	5.2. Bascule application GIE Téléphonie	14
	5.3. Bascule application GIE Prêts sur gages.	14
6.	COMPTES ANNUEL 2020	15
	6.1. Cadre Juridique et financier	15
	6.2. Règles et principes comptables.....	16
	6.3. S.I.G.	18
	6.4. Bilan Bancaire Publiable	19
	6.5. Compte de résultat Publiable	21
7.	ANNEXES AUX COMPTES ANNUEL 2020	22
	7.1. Notes sur le bilan	22
	7.2. Notes sur le résultat.....	27
	7.3. Responsabilité rapport d'activité.....	31
8.	RAPPORTS COMMISSAIRE	32

1. EDITO



La Caisse de Crédit Municipal est un établissement public de crédit et d'aide sociale. Héritière du mont de piété de Nice elle fait partie du patrimoine niçois depuis plus de quatre siècles.

Son rôle à fondement social affirmé, est de lutter contre l'usure. Cette vocation n'est pas reniée aujourd'hui par la Caisse de Nice où l'activité des Prêts sur gage est un élément moteur de la communication et du développement.

Implantée sur le département des Alpes Maritimes avec le siège de Nice, l'agence de Cannes et l'agence de Menton, le souci reste de donner, aux meilleurs taux, les meilleurs services. La qualité de service de nos usagers est notre priorité.

- L'exercice 2020 est marquée par la crise sanitaire mondiale liée à la pandémie de Covid 19. Notre plan de continuité d'activité a été activé le 18 mars 2020. Le premier confinement national nous a contraint à fermer temporairement l'Etablissement et ses agences :
- Nice du 23 mars 2020 au 4 mai 2020
 - Cannes et Menton du 23 mars 2020 au 12 mai 2020.
- Une équipe de direction a assuré une permanence back office en télétravail et s'est réunie hebdomadairement en présentiel au siège de Nice. L'impact de la crise est notable sur la production de nouveaux contrats de prêts sur gage qui a été interrompue avec les fermetures temporaires et les ventes aux enchères ont été complètement arrêtées pendant trois mois. Au déconfinement les clients ont changé leurs habitudes et surtout le mode d'utilisation de nos services. Nous avons constaté énormément de dégagement. Cela a eu un impact direct sur nos encours de prêts sur gages qui ont chuté de **7,8%**.

Durant toute cette période difficile la Direction générale de l'établissement a décidé, en coordination avec le Président et la vice-présidente du Conseil d'Orientation et de Surveillance, d'annuler les pénalités de retard sur les contrats de prêts sur gages en cours pendant toute la période du confinement, et les semaines qui suivront la réouverture effective de nos établissements.

Cette décision vise à ne pas faire supporter aux clients de l'établissement une charge financière supplémentaire consécutive à la fermeture physique de la caisse pendant la période de confinement.

- Plusieurs impacts suite à cette crise. Le ratio de liquidité n'a fait l'objet d'aucune inquiétude, compte tenu des spécificités de la caisse de crédit municipal de Nice et du niveau de nos disponibilités. L'Etablissement finance en effet son activité par des placements sous forme de comptes à terme solidaire proposés à une clientèle très stable de particuliers uniquement.

Sur la structure financière le ratio de solvabilité est à **85 %** grâce à un niveau de fonds propres élevés garantissant notre solidité financière.

Ce ratio doit être apprécié au regard de la spécificité de l'Etablissement, entièrement centré sur le prêt sur gages.

Le produit net bancaire est en recul de **- 4.8 %**, le résultat brut d'exploitation est en recul de **- 12.8 %** dû à une baisse des commissions des ventes **(-107 097€)**.

Le résultat net après impôts est de **434 608€**. La baisse est dû au « cout du risque » qui passe de +32 665€ à -77 547€ provoqué par l'absence de vente pendant 3 mois ce qui entraîne un vieillissement de nos créances et donc des provisions supplémentaires.

Le Coefficient d'exploitation reste très bon à **74%**

- Un grand projet vient d'aboutir :

La caisse de crédit municipal de Nice a basculé la téléphonie et le système d'information des prêts sur gages au GIE qui équipe déjà les caisses de Bordeaux Lyon, Toulon, Rouen, Boulogne sur mer...

L'opération de bascule complète est effective depuis le 23 novembre 2020 malgré la crise du Covid 19 qui empêchait tout déplacement de nos interlocuteurs et formateurs dédiés.

- Dans une période bien compliquée, nous avons poursuivi notre mission et notre vocation sociale.

J'ai pu compter sur une équipe compétente et motivée, qui malgré les risques, à toujours assurée un service de bonne qualité et un travail irréprochable.

Je remercie aussi le Conseil d'Orientation et de Surveillance, entièrement renouvelé en 2020, qui a dû faire face à une situation bien inhabituelle et je souhaite la bienvenue à chacun des membres avec des moments plus conviviaux. Je suis persuadé qu'ils apporteront toutes leurs expériences au profit de la gestion de notre établissement.

Le Directeur Général
Jean DAUMAS



2. STRUCTURE D'ORGANISATION ET DE CONTROLE

Sous la coordination de Jean DAUMAS, Directeur Général

2.1. Le Conseil d'Orientation et de Surveillance.



Président de droit
Maire de Nice
Christian ESTROSI

Membres nommés

Raymond VALIER
Ancien directeur Adjoint des finances de la ville de
Nice

Micheline BAUS
Ancienne Vice-Présidente du CCMN

Gérard COLAS
Notaire

Jean-François FOUQUE
Avocat

Sylvie CARATTI
Ancienne D.G.A. au CCMN

Membres élus

Vice-président
Philippe PRADAL
Adjoint Délégué aux Finances

Jennifer SALLES-BARBOSA
Adjoint au Maire

Françoise MONIER
Adjoint au Maire

Nasia LEVI
Conseiller Municipal

Philippe SCEMAMA
Conseiller Municipal

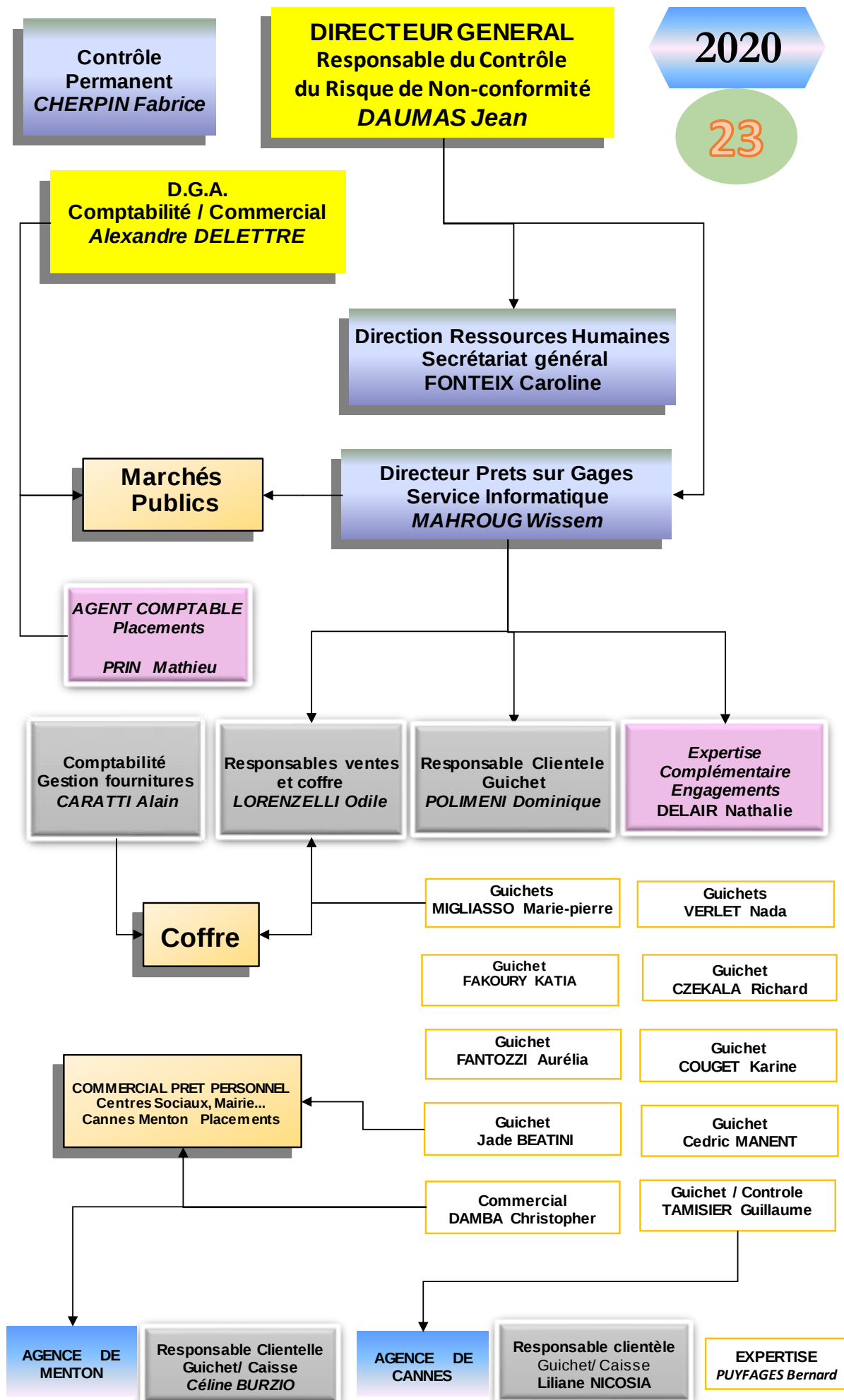
2.2. Le Commissaires aux Comptes

MAZARS S.A. Stéphane MARFISI
300 Avenue du Prado 13008 MARSEILLE

2.3. Les Organismes de Contrôles.

L'autorité de contrôle prudentiel et de résolution
La Commission des Marchés publics

La Chambre Régionale des Comptes
Le Comité d'audit



3. L'OFFRE DE SERVICE

3.1. Les Prêts sur Objets de Valeur.

Que vous ayez une dépense imprévue, une occasion à saisir ou un besoin rapide d'argent, le Crédit Municipal est le seul établissement à vous accorder un prêt en espèces (dans la limite de 3 000€) par virement ou par chèque. L'opération est immédiate, contre le dépôt en garantie d'objets de valeur.

Cette formule, souple et pratique est accessible à tous sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois.

3.2. Les ventes volontaires, les ventes Judiciaires.

- Au crédit Municipal, il est possible de vendre un objet d'art ou de valeur, un bijou, dans des conditions avantageuses.

Un financement immédiat : Dès le dépôt, le Crédit Municipal vous verse une somme vous permettant d'anticiper le produit de la vente.

Des conditions de vente : Vous demandez la mise en vente de votre objet après un délai obligatoire de 3 mois

- Des ventes Judiciaires mensuelles de bijoux ont lieu dans la salle des ventes située au 43 rue Gioffredo à Nice. Elles sont réalisées par Maîtres WETTERWALD et RANNOU-CASSEGRAIN, Commissaires-Priseurs à Nice.

- Après la vente : En cas de bonis, il vous sera reversé le montant de la vente déduit du capital avancé et du montant des frais s'élevant à 5% de celui-ci.

3.3. L'Épargne Solidaire, le Compte à Terme.

Le Crédit Municipal de Nice, établissement public à vocation sociale, vous propose une épargne sûre, performante et solidaire.

Sûre, parce que le Crédit Municipal de Nice est un établissement dont le capital est 100 % public. Il ne se livre à aucune spéculation, aucun investissement hasardeux.

Performante, avec un produit à taux attractif par rapport aux standards du marché.

Solidaire, car votre épargne permet à l'établissement public de poursuivre ses actions sociales et solidaires comme le prêt sur gage.

3.4. Les prêts Personnels

Un partenariat avec le Crédit Municipal d'Avignon nous permet de vous accompagner dans la réalisation de vos projets et vous propose des prêts adaptés à vos attentes.

- **Souplesse, Simplicité d'utilisation, Rapidité.**

4. LE RAPPORT DE GESTION

4.1. Les opérations avec la clientèle

4.1.1. Le prêt sur gages

Le prêt sur gage, monopole des CAISSES DE CREDIT MUNICIPAL, est le premier service à vocation sociale de l'Etablissement puisque le montant moyen des opérations d'engagement, de renouvellement ou de prolongation (plus de 43000 opérations réalisées en 2020) reste du microcrédit (830 € de moyenne).

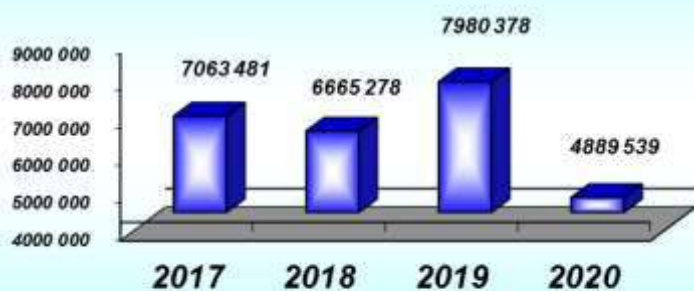
Près de 4 900 nouveaux prêts ont été accordés dans une année bien compliquée ou l'établissement est resté fermé pendant 2 mois.



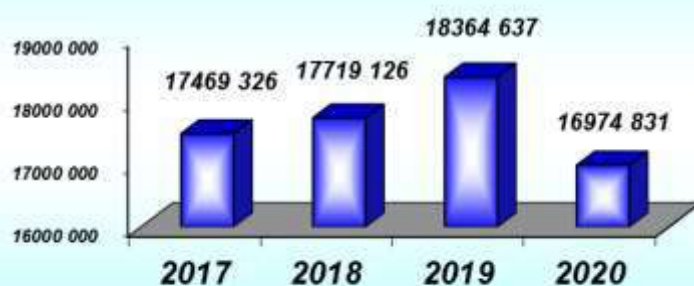
	2017	2018	2019	2020
NICE	13 278 632	13 345 941	13 774 439	12 646 232
Evolution Enc.	0,43%	0,51%	3,21%	-8,19%
CANNES	4 190 694	4 056 755	4 040 028	3 728 274
Evolution Enc.	2,92%	-3,20%	-0,41%	-7,72%
MENTON		316 430	550 170	600 325
Evolution Enc.			73,87%	9,12%
Total	17 469 326	17 719 126	18 364 637	16 974 831
Evolution Enc. Montant	1,02%	1,43%	3,64%	-7,57%
Encours Moyens	716	758	816	836
NICE	19 317	18 323	17 500	15 712
CANNES	5 080	4 679	4 384	4 010
MENTON		378	615	583
Total	24 397	23 380	22 499	20 305
Evolution Enc. Nombre	-3,52%	-4,17%	-3,77%	-9,75%
Evolution nb client moyen	12 199	11 690	11 250	10 153
Cours Moyens de l'OR	34,50	35,50	40,50	49,80
	-4,17%	2,90%	12,68%	22,96%
Evolution Taux moyen	10,30%	10,30%	10,30%	10,25%
Tombées d'interets	1 984 892	2 009 817	2 057 989	1 952 458
Evolution interets	0,82%	1,26%	3,43%	-5,13%



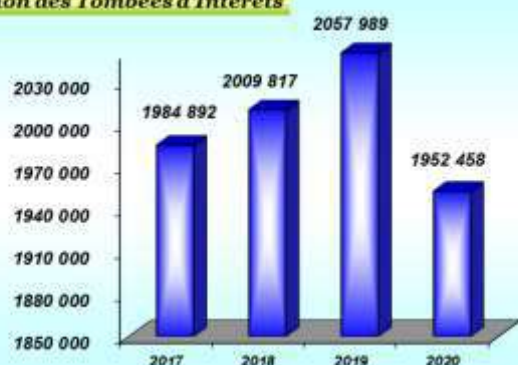
Production en Montant des Nouveaux Prêts



Evolutions des ENCOURS Prêt sur Gages



Évolution des Tombées d'Intérêts



Evolution Nombre de clients



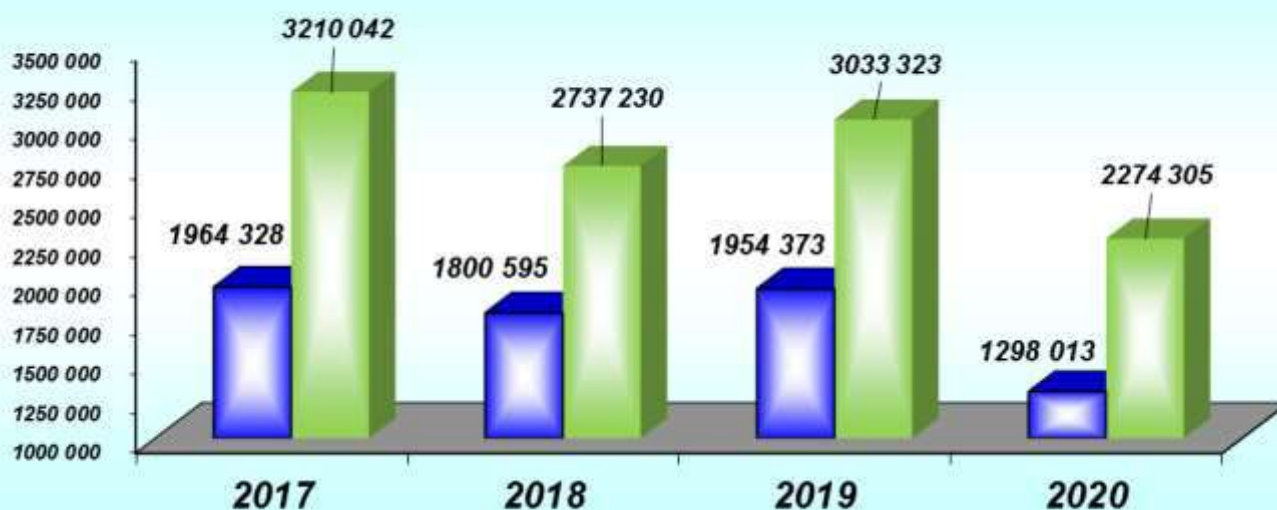
Les ventes aux enchères représentent une part non négligeable de des revus financiers du Crédit Municipal.

Il est à noter que seulement 12% des objets gagés partent à la vente



	2017	2018	2019	2020
Capital Prêté	1 964 328	1 800 595	1 954 373	1 298 013
Adjudication	3 210 042	2 737 230	3 033 323	2 274 305

Statistiques des Ventes



4.1.2. Les placements de la clientèle.

NICE							
	Nbre de Clients	Nbre de Contrats	Nbre moy de contrat / client	Encours CAT en €	Encours moy. / Client en €	Encours moy. / contrat en €	
2018	92	223	2,42	6 588 628	71 616	29 545	
2019	82	227	2,77	6 893 756	84 070	30 369	
2020	138	231	1,67	7 105 672	51 490	30 760	

CANNES							
	Nbre de Clients	Nbre de Contrats	Nbre moy de contrat / client	Encours CAT en €	Encours moy. / Client en €	Encours moy. / contrat en €	
2018	15	23	1,53	1 137 367	75 824	49 451	
2019	18	21	1,17	961 337	53 408	45 778	
2020	10	22	2,20	891 103	89 110	40 505	

Total Crédit Municipal de Nice							
	Nbre de Clients	Nbre de Contrats	Nbre moy de contrat / client	Encours CAT en €	Encours moy. / Client en €	Encours moy. / contrat en €	TAUX MOYEN
2018	107	246	2,30	7 725 995	72 206	31 406	1,65%
2019	100	248	2,48	7 855 093	78 551	31 674	1,45%
2020	148	253	1,71	7 996 775	54 032	31 608	1,39%

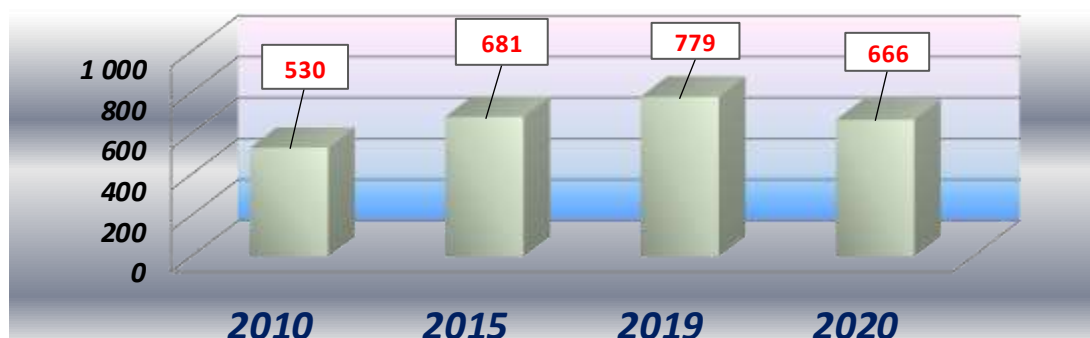


4.2. Indicateurs-clés de gestion et ratios prudentiels

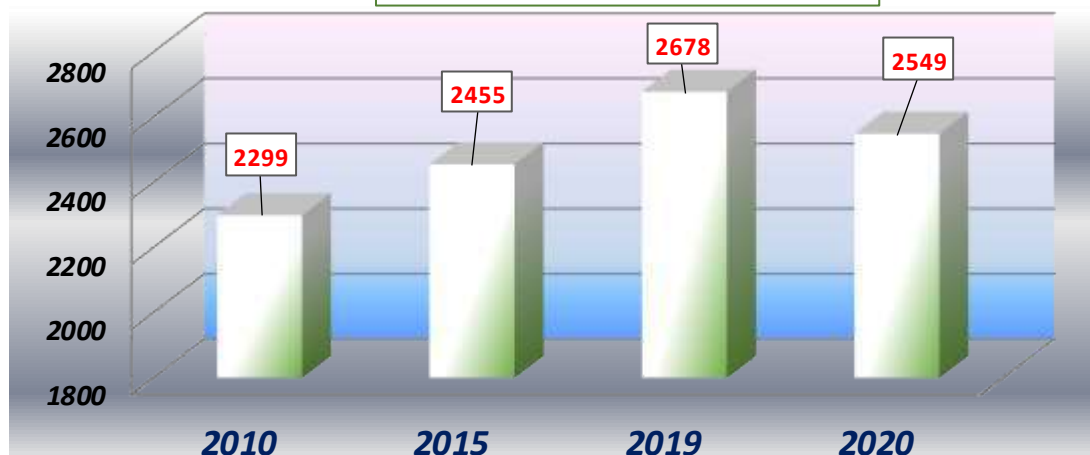
4.2.1. Evolution des encours et Performance financière :

Indicateurs-clés de gestion et ratios prudentiels	2010	2015	2019	2020	Var. 19 -> 20
Evolution des encours					
Encours des prêts sur gages	13 977	17 827	18 365	16 974	-7,57%
Prêt sur gages moyen (en €)	575	684	816	836	2,42%
Encours des prêts bancaires résiduels (Contentieux)	4 977	1 658	0	0	
Performance financière :					
Marge d'intérêt bancaire (MIB)	1 833	1 992	2 237	2 210	-1,21%
Marge bancaire (MB)	2 275	2 429	2 689	2 534	-5,76%
Produit net bancaire (PNB)	2 299	2 455	2 678	2 549	-4,82%
Commissions sur ventes par adjudications / PNB	11,6%	12,8%	10,4%	8,1%	-22,05%
Résultat brut d'exploitation (RBE)	530	681	779	666	-14,51%
Résultat net comptable	1 049	711	641	435	-32,14%
Rentabilité nette	45,6%	29,0%	23,9%	17,1%	
Rentabilité sur capitaux propres	8,6%	4,3%	3,4%	2,3%	

RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION



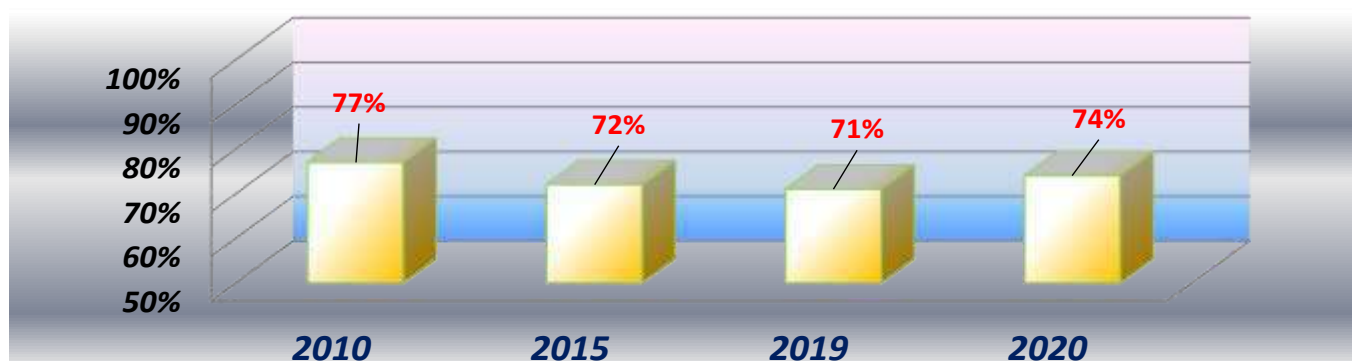
PRODUIT NET BANCAIRE



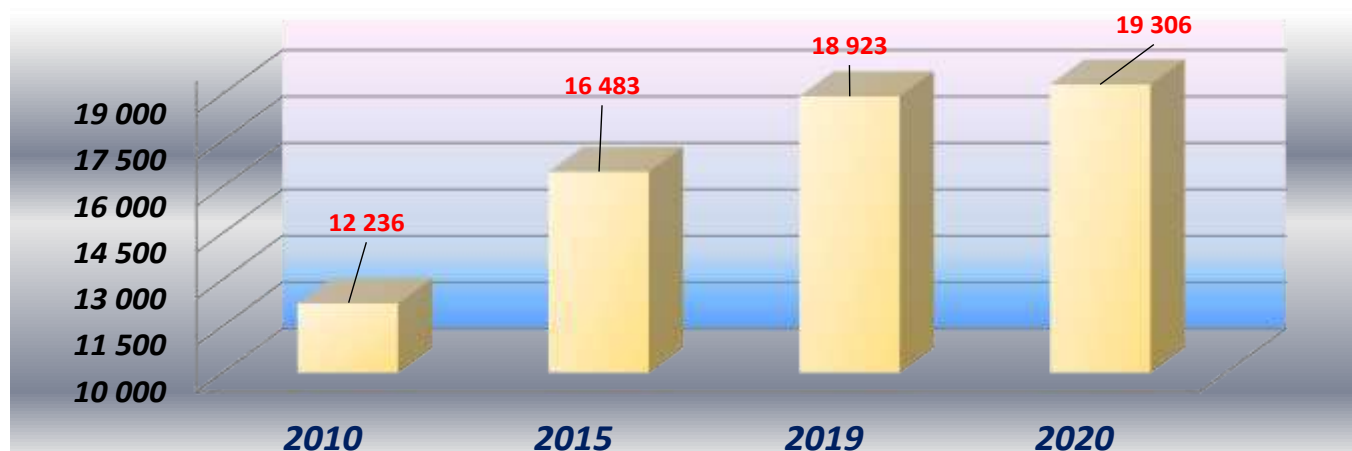
4.2.2. Efficacité et efficence structurelle, Bilan patrimonial : (Mt nets)

Indicateurs-clés de gestion et ratios prudentiels	2010	2015	2019	2020	Var. 19 -> 20
Efficacité et efficence structurelle :					
Effectifs	23	23	26	24	
PNB par agent	100	107	103	106	
Coût du risque de crédit	839	539	33	-77	
Charges de personnel / PNB	52%	51%	50%	50%	
Ratio de solvabilité	73%	75%	81%	85%	
Coefficient d'exploitation	77%	72%	71%	74%	
Bilan patrimonial : (montants nets)					
Masses bilanciellles (actif, passif)	16 293	27 375	27 839	28 000	0,58%
Fonds propres	12 236	16 483	18 923	19 306	2,02%
Disponibilités	1 073	1 936	2 149	3 912	82,04%
Valeurs mobilières de placements		5 853	5 469	5 508	0,71%
C.A.T. clients Credit Municipal		8 685	7 855	7 996	1,80%
Emprunts d'exploitation (capital restant dû)	2 000	1 000	0	0	

Coefficient d'Exploitation



FONDS PROPRES avec FRBG (K€)



5. INFORMATIONS ET CHANGEMENT EN 2020

5.1. Intégration au G I E CM SERVICE.

Par délibération n° 2016-4-13 en date du 6 décembre 2016, notre Conseil d'orientation et de surveillance a autorisé l'adhésion de notre Caisse au groupement d'intérêt économique. Notre Etablissement souhaite à ce titre y adhérer au 1^{er} janvier 2020.

5.2. Bascule application GIE Téléphonie

5.3. Bascule application GIE Prêts sur gages.

Logiciel développé par le GIE

- ▶ Gestion des clients et des opérations
- ▶ GED des documents clients
 - ▶ Document d'identité
 - ▶ Justificatif de domicile
 - ▶ Documents complémentaires
- ▶ Photo des objets sur contrat
- ▶ Contraintes réglementaires
- ▶ Contrôles LAB automatiques
- ▶ Intégration des flux internet immédiate et automatique

L'intranet

- ▶ La vision globale client
- ▶ La gestion de la boîte de réception des messages envoyés par les clients et prospects sur internet
- ▶ La gestion des justificatifs de domiciles déposés en ligne pour les changements d'adresses de clients
- ▶ La visualisation des paiements en ligne et de statistiques associées
- ▶ La visualisation d'indicateurs de pilotages et de statistiques
- ▶ L'envoi de SMS et d'Emails
- ▶ La gestion des ventes aux enchères en aval de la préparation (catalogue en ligne, emailing,)

Les Ventes aux Enchères

- ▶ La visualisation des ventes aux enchères
- ▶ Une mise en ligne via l'intranet en lien avec le logiciel de gestion
- ▶ L'accès au calendrier de toutes les ventes
- ▶ Les lots avec descriptif et photo
- ▶ L'abonnement des clients à toutes les ventes des caisses

6. COMPTES ANNUEL 2020

6.1. Cadre Juridique et financier

➤ DETERMINATION DU CADRE 2020

Les caisses de crédit municipal sont des établissements publics communaux de crédit et d'aide sociale qui disposent du monopole du prêt sur gages corporels. Elles peuvent aussi assurer des activités bancaires classiques.

La caisse de crédit municipal de Nice est soumise aux règles de la comptabilité publique et produit annuellement un compte administratif, établi par l'ordonnateur, et un compte financier, certifié par l'agent comptable de l'établissement.

Les comptes de l'exercice 2020 ont été établis selon les modèles d'états de synthèse (bilan, hors bilan et compte de résultat) définis par le C.R.C. n° 2000-03, modifié par le règlement 2005-04.

➤ RELATIONS AVEC LA MAIRIE ET LES AUTORITES DE TUTELLE ET DE CONTRÔLE

➤ Relations avec la Mairie de Nice

La caisse est administrée par le directeur, sous le contrôle d'un conseil d'orientation et de surveillance composé du maire, de membres élus du conseil municipal et de personnalités qualifiées dans le domaine financier ou bancaire nommées par le maire.

Le directeur est nommé par le maire de la commune où la caisse a son siège, après avis du conseil d'orientation et de surveillance.

La commune de Nice est considérée comme l'actionnaire (ou le sociétaire) unique de l'établissement.

➤ Relations avec les autorités de tutelle et de contrôle

En tant qu'établissement de crédit, la Caisse de Crédit Municipal de Nice remet régulièrement des états à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) qui exerce un contrôle sur pièces selon une périodicité mensuelle, ou trimestrielle. Des contrôles sur place peuvent également être menés.

L'établissement doit respecter certains ratios (solvabilité, liquidité...) pour conserver l'agrément bancaire.

Par ailleurs, une tutelle à posteriori est exercée par le Préfet des Alpes Maritimes sur les décisions prises par le Conseil d'orientation et de surveillance.

Enfin, la Chambre Régionale des Comptes juge et valide les comptes du comptable public.

6.2. Règles et principes comptables

➤ Méthodes d'évaluation et de présentation appliquées en 2020

➤ Tenue du Portefeuille titres

Il n'existe aucun élément inscrit à ce poste de l'actif.

➤ Immobilisations et amortissements

Les immobilisations sont initialement inscrites au bilan pour leur prix de revient.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont amorties selon les modes et durées indiquées ci-après :

Nature	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 25 ans
Aménagements et Agencements	Linéaire	15 ans
Mobilier et Matériel de bureau	Linéaire	5 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel hors informatique	Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Linéaire	5 ans
Logiciels informatiques	Linéaire	2 ans

Aucune provision au titre des dépenses de remplacement des actifs n'a été constituée.

➤ Créances sur la clientèle et provisions sur créances sur la clientèle Les crédits accordés à la clientèle sont enregistrés au bilan à leur valeur nominale, nette des provisions constituées sur risque de crédit.

* Créances douteuses :

- sur prêts sur gages :

Les prêts sur gages sans mouvement depuis plus de neuf mois et faisant l'objet de procédures judiciaires ont été déclassés en créances douteuses, les prêts sans mouvement depuis plus de deux ans sont dépréciés à 100 %.

Les intérêts échus depuis plus de sept mois, non couverts par la garantie des commissaires-priseurs, ont été dépréciés à 100 %.

* Réescompte des prêts

Les intérêts courus non échus ainsi que les droits de garde des prêts sur gages sont réescomptés mensuellement, ils sont calculés au prorata temporis jusqu'à la date d'arrêté et comptabilisés dans le compte de résultat.

* Comptabilisation des créances douteuses et provisionnement

Les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours échus et non échus, garantis ou non, dus par les débiteurs dont un engagement au moins présente un risque de crédit avéré.

Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, indépendamment de l'existence de garantie ou de caution.

➤ Provisions pour risques et charges

Une provision pour risques et charges est comptabilisée à la clôture de l'exercice pour des risques et charges nettement précisés quant à leur objet, si :

- à la date de clôture l'entité a une obligation à l'égard d'un tiers
- il est probable ou certain, à la date d'établissement des comptes, que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice du tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci après la date de clôture.

➤ Engagement envers le personnel

La majorité du personnel disposant du statut de fonctionnaire territorial, la Caisse n'a pas de charge ni d'engagement en matière de retraite ou d'indemnité de départ qui représenterait un caractère significatif pour cette catégorie de personnel.

La loi 2007-209 du 19 février 2007 prévoit le droit individuel à la formation pour la fonction publique territoriale.

➤ Impôt sur les sociétés

Conformément à l'article 29 de la Loi de finances pour 1988, les caisses de crédit municipal sont soumises à l'impôt sur les sociétés au taux de droit commun soit 28 %.

➤ F.R.B.G.

Ces fonds sont destinés à couvrir les risques inhérents aux activités du Crédit Municipal de Nice, conformément aux conditions requises par l'article 3 du règlement n° 90-02 du CRBF et par l'instruction n° 86-05 modifiée.

➤ Changement de méthodes comptables

Néant

➤ Evénements postérieurs à la clôture

Néant

6.3. S.I.G.

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	Simple : Variation en valeur
Intérêts et produits assimilés	2 324 928	2 359 834	-34 906
sur opérations avec les établissements de crédit	54 058	48 957	5 102
sur opérations avec la clientèle	2 270 870	2 310 877	-40 007
sur obligations et titres à revenu fixe			
Intérêts et charges assimilés	114 571	122 817	-8 245
sur opérations avec les établissements de crédit			
sur opérations avec la clientèle	114 571	122 817	-8 245
sur obligations et titres à revenu fixe			
MARGE D'INTERET BANCAIRE	2 210 357	2 237 017	-26 660
Commissions (Produits)	323 985	431 082	-107 097
Gains ou pertes / opérations de placement			
MARGE BANCAIRE	2 534 342	2 668 099	-133 757
Autres produits d'exploitation bancaire	20 330	12 590	7 740
Autres charges d'exploitation bancaire	5 148	2 455	2 692
PRODUIT NET BANCAIRE	2 549 524	2 678 234	-128 710
Salaires et traitements	1 285 125	1 338 614	-53 489
Autres frais administratifs	504 518	477 377	27 141
Dotations amort. et prov. / immo incorpo. et corpo.	94 189	98 555	-4 366
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	665 692	763 687	-97 995
COEFFICIENT D'EXPLOITATION	74	71	3
Dotations provisions pour dépréciation des créances	121 042	19 702	101 340
Reprises provisions pour dépréciation des créances	43 495	52 366	-8 872
COUT DU RISQUE	-77 547	32 665	-110 211
RESULTAT D'EXPLOITATION	588 145	796 352	-208 207
Produits sur actifs immobilisés			
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	588 145	796 352	-208 207
Produits exceptionnels	38 802	87 225	-48 423
Charges exceptionnelles	11 211	8 993	2 218
Résultat exceptionnel	27 592	78 232	-50 641
Dotations au FRBG			
Reprises au FRBG			
Impôts sur les bénéfices	181 129	233 004	-51 875
RESULTAT DE L'EXERCICE	434 608	641 580	-206 972

6.4. Bilan Bancaire Publiable

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
ACTIF				
010 Caisse, Banques centrales, CCP	398 071		398 071	352 601
020 Effets publics et Valeurs assimilées				
030 Créances sur les établissements de crédit	9 085 407		9 085 407	7 022 390
048 Opérations avec la clientèle	17 805 333	112 148	17 693 185	19 130 715
060 Obligations et autres titres à revenu fixe				
070 Actions et autres titres à revenu variable				
091 Participations et autres titres détenus				
100 Parts dans les entreprises liées				
110 Crédit Bail et Location avec option d'achat				
120 Location simple				
130 Immobilisations incorporelles	212 351	197 111	15 240	6 268
140 Immobilisations corporelles	5 527 475	4 708 744	818 732	862 253
150 Capital souscrit non versé				
160 Actions propres				
165 Comptes de négociation de règlements				
170 Autres actifs	37 572		37 572	26 243
180 Comptes de régularisation	345 445		345 445	419 988
L98PA TOTAL ACTIF	33 411 654	5 018 003	28 393 651	27 820 459



	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
PASSIF		
300 Banques centrables		
310 Dettes envers les établissements de crédit		
348 Opérations avec la clientèle	8 911 450	8 733 958
350 Dettes représentées par un titre		
360 Autres passifs	170 905	174 821
370 Comptes de régularisation	15	6
380 Provisions pour risques bancaires	4 994	4 994
420 Fonds pour risques bancaires généraux	924 000	924 000
430 Dettes subordonnées		
435 Capitaux propres hors FRBG	18 382 288	17 982 680
440 Capital souscrit	15 578 842	14 972 262
450 Primes d'émission		
460 Réserves	2 368 837	2 368 837
470 Ecart de réévaluation		
480 Report à nouveau		
490 Résultat de l'exercice	434 608	641 580
L99PA TOTAL PASSIF	28 393 651	27 820 459
HORS BILAN		
ENGAGEMENTS DONNES		
615 Engagements de financement		
635 Engagements de garantie		
ENGAGEMENTS RECUS		
705 Engagements de financement		
715 Engagements de garantie	17 520 044	18 929 643



6.5. Compte de résultat Publiable

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	%	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	Simple : Variation en valeur	%
500 Intérêts et produits assimilés	2 324 928		2 359 834		-34 906	-1,48
505 Intérêts et charges assimilés	114 571		122 817		-8 245	-6,71
510 Produits sur opérations de crédit-bail						
515 Charges sur opérations de crédit-bail						
520 Produits sur opérations de location si						
525 Charges sur opérations de location s						
530 Revenus des titres à revenu variable						
540 Commissions (Produits)	323 985		431 082		-107 097	-24,84
545 Commissions (Charges)						
550 Gains, pertes / opér. des portef. de né						
555 Gains, pertes / opér. des portef. de pl.						
560 Autres produits d'exploitation bancaire	20 330		12 590		7 740	61,48
565 Autres charges d'exploitation bancaire	5 148		2 455		2 692	109,67
600 PRODUIT NET BANCAIRE	2 549 524		2 678 234		-128 710	-4,81
Salaires et traitements	1 285 125		1 338 614		-53 489	-4,00
Autres frais administratifs	504 518		477 377		27 141	5,69
605 Charges générales d'exploitation	1 789 643		1 815 992		-26 348	-1,45
610 Dot. aux amort. et prov. sur immo. inc	94 189		98 555		-4 366	-4,43
620 RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	665 692		763 687		-97 995	-12,83
Dotations prov. pour dépréciation créances doute	121 042		19 702		101 340	514,37
625 Coût du risque	-77 547		32 665		-110 211	-337,40
630 RESULTAT D'EXPLOITATION	588 145		796 352		-208 207	-26,15
640 Gains ou pertes sur actifs immobilisé						
650 RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	588 145		796 352		-208 207	-26,15
Produits exceptionnels	38 802		87 225		-48 423	-55,51
Charges exceptionnelles	11 211		8 993		2 218	24,66
665 Résultat exceptionnel	27 592		78 232		-50 641	-64,73
660 Impôt sur les bénéfices	181 129		233 004		-51 875	-22,26
665 Dotations, reprises de FRBG et prov.						
690 RESULTAT DE L'EXERCICE	434 608		641 580		-206 972	-32,26

7. ANNEXES AUX COMPTES ANNUEL 2020

7.1. Notes sur le bilan

Note 1 – Caisse, Banques centrales et CCP 2020

La ligne " Caisse, Banque Centrales et CCP " correspond au compte de "Caisse" pour 296 K€ et au compte courant " La Banque Postale" pour un montant de 102 K€

Note 2 – Opérations avec la clientèle et avec les établissements de crédit (créances et dettes)

VENTILATION DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES A TERME SELON LA DUREE A COURIR

OPERATIONS	CREANCES RATTACHEES	A VUE	<=3M	3M>D>=6M	6M>D> =1AN	1AN < D < 5ANS	D>5ANS	TOTAL
Créances sur Ets de crédits	46	3 776		250	1 000	4 013		9 085
Opération avec la clientèle	722		13 171	3 800				17 693
Obligations & autres titres à revenu fixe								
TOTAL DES EMPLOIS	768	3 776	13 171	4 050	1 000	4 013	-	26 778
Dettes envers les Ets de crédit								
Opérations avec la clientèle	182	733	977	1 164	3 373	2 482		8 911
Dettes représentées par un titre								
TOTAL DES RESSOURCES	182	733	977	1 164	3 373	2 482		8 911

Pour information :

Les différentes ressources reportées dans le tableau sur la ligne « opérations avec la clientèle » sont composées, en majorité, par ces comptes à terme qui représente un encours de 7 997 K€.

CREANCES SAINES		
Exprimé en K€	31/12/2019	31/12/2020
Prêts aux Ets de Crédit	7 375	9 085
A vue	2 074	2 332
A Terme	5 301	6 763
Prêts sur gages	18 365	15 991
CREANCES DOUTEUSES		
Exprimé en K€	Créances au 31/12/2019	Provisions au 31/12/2020
Créances douteuses prêts personnels	-	-
Prêts sur gages	1 814	112
TOTAL	1 814	112
DETTES		
Exprimé en K€	31/12/2019	31/12/2020
Dettes envers les établissements de crédit		
Dettes envers la clientèle	8 736	8 911
A vue	730	732
A terme	8 006	8 179
TOTAL	8 736	8 911

Note 3 – Portefeuille - titres (transaction, placement, investissement)

NEANT

Note 4 – Immobilisations et amortissements**MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS**

Exprimé en K€	2019	Entrées	Sorties	2020
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Immeubles	4 022			4 022
Terrains	338			338
Autres immobilisations corporelles	619	14		633
Matériel de transport	-			-
Matériel hors informatique	222	14		236
Matériel informatique	288	10		298
Immobilisations en cours	-			-
TOTAL	5 489	38	-	5 527

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Immeubles	186	19		205
Terrains	-	-		-
Autres immobilisations corporelles	4	3		7
TOTAL	190	22	-	212

MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS

Exprimé en K€	2019	Dotation	Reprise	2020
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Immeubles	3 663	38		3 701
Autres immobilisations corporelles	487	30		517
Matériel de transport	-			-
Matériel hors informatique	196	10		206
Matériel informatique	279	5		284
TOTAL	4 625	83	-	4 708

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Logiciels	184	13		197
Frais d'établissement	0			
Autres immobilisations incorporelles	0			
TOTAL	184	13	-	197

Note 5 – Provisions pour risques et charges

MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS

Exprimé en K€	2019	Dotation	Reprise	Utilisation	2020
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour impôts	-				-
Provisions pour risques bancaires					
Provisions pour litiges					
Provisions pertes/réalisations de gages corporels (1)	5				5
TOTAL	5	-	-		5

Note 6 – F.R.B.G.

Exprimé en K€	2019	Dotation	2020
	924		924

L'autorité de contrôle prudentiel a autorisé le Crédit Municipal de Nice à constituer un F.R.B.G. destiné à la création d'un fonds pour risques éventuels de fortes dégradations des bijoux et objets déposés en gage. La création de ce fonds permettra une indemnisation complémentaire à celle des assurances. Le F.R.B.G. sera créé sur une période de 3 ans à raison de 308 000 euros par an. Le Conseil d'orientation et de surveillance a émis un avis favorable à cette création le 28 Novembre 2011.

Note 7 – Actionnariat et Capitaux Propres

Les capitaux propres de la Caisse de Crédit Municipal de Nice comprennent :

- le capital : compte tenu du statut d'établissement public, le capital n'est pas divisé en actions mais se compose de la dotation initiale (fonds publics), des excédents capitalisés (capitalisation des résultats en l'absence de distribution), des bonis prescrits (réalisations des gages corporels).

- les réserves, le report à nouveau et le résultat de l'exercice

Le résultat de l'exercice 2020, soit 434 K€, sera affecté :

- aux fonds propres de l'établissement au poste excédents capitalisés pour un montant de 245 K€, poste qui s'élèvera après affectation du résultat à 9 111 K€, et au poste bonis capitalisés pour un montant de 159 K€
- au versement d'un don de 30 K€ au C.C.A.S. de la Ville de Nice.

Exprimé en K€	31/12/2019	Affectation résultat 2019	Résultat 2020	2020
Dotation initiale	-			-
Excédents capitalisés	8 401	470		8 871
Bonis prescrits	1 389	137		1 526
Réévaluation terrains et immeubles	5 181			5 181
Réserve Libre	2 369			2 369
Résultat	641	- 641	434	434
TOTAL	17 982	- 35	434	18 382

Affectation au C.C.A.S de Nice (+) 30 000€

Note 8 – Autres poste de Bilan.

AUTRES ACTIFS		
Exprimé en K€	2019	2020
Dépôts versés	17	38
Autres débiteurs divers	-	-
TOTAL	17	38
AUTRES PASSIFS		
Exprimé en K€	2019	2020
Impôts et charges sociales	11	10
Charges à payer	62	60
Cautionnement reçus	100	100
Créanciers divers	1	-
TOTAL	174	170

Charges à payer par nature		
Exprimé en K€	2019	2020
FNCST 2017	7	-
FNCST 2018	7	7
FNCST 2019	-	7
Taxe apprentissage	-	-
Frais d'honoraires	24	22
Frais postaux et télécom	3	-
Entretien	2	7
Publicité et imprimerie	1	-
Aménagement	-	-
Prestations de services	16	15
E.D.F.	2	2
TOTAL	62	60

Le Crédit Municipal règle ses fournisseurs à 30 jours.

COMPTES DE REGULARISATION ACTIF		
Exprimé en K€	2019	2020
Charges et effets à recouvrer	420	345
Produits à recevoir	-	-
TOTAL	420	345

Les charges et effets à recouvrer sont représentés en grande partie par les produits de la vente à percevoir auprès de la SCP Wetterwald / Rannou-Cassegrain pour la somme de 304 K€

COMPTES DE REGULARISATION PASSIF		
Exprimé en K€	2019	2020
Virements attendus		
Virements de fonds		
Paiements internet		
Charges à payer		
TOTAL	-	-

GARANTIES DONNEES (sûretés réelles) ET RECUES 2020

Les commissaires-priseurs sont responsables du capital prêté et des 7 premiers mois d'intérêts courus.

Exprimé en K€	Garanties données	Garanties reçues
- Capital des prêts sur gages		16975
- Intérêts		545
TOTAL	0	17520

7.2. Notes sur le résultat

Note 1 – Produits et charges d'intérêt 2020

Exprimé en K€	31/12/2019	31/12/2020
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec établissements de crédit	49	54
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	2 310	2271
TOTAL INTERETS ET PRODUITS	2 359	2 325
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec établissements de crédit		
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle	123	114
TOTAL INTERETS ET CHARGES	123	114

Note 2 – Commissions

Exprimé en K€	Charges	Produits
Commissions à la clientèle		323
TOTAL	0	323

Note 3 – Gains et pertes sur portefeuille de placement

Néant

Note 4 – Autres produits et charges d'exploitation bancaire

Les autres produits d'exploitation bancaire s'élèvent à 20 K€ et sont composés, entre autres, de diverses charges récupérées pour 12 K€ et de revenus des immeubles pour 5 K€.

Les autres charges d'exploitation bancaire s'élèvent à 5 K€

Note 5 – Charges générales d'exploitation

FRAIS DE PERSONNEL et Taxes associées

Exprimé en K€	31/12/2019	31/12/2020
Salaires et traitements	903	871
Charges sociales dont :		
- charges retraite et URSSAF	283	268
- autres charges sociales	48	46
- intéressement des salariés	0	0
Taxe sur les salaires	90	90
Impôts sur rémunérations et taxes	14	10
TOTAL	1 338	1 285

SERVICES EXTERIEURS

Exprimé en K€	31/12/2019	31/12/2020
Redevances de crédit-bail et assimilées	0	0
Locations	9	9
Rémunérations d'intermédiaires	66	56
Transports et déplacements	10	7
Autres services bancaires	2	2
Publicité	62	55
Autres prestations de services	68	118
Frais d'actes et de contentieux	0	0
Frais de télécommunications et postaux	34	37
Assurances	43	43
Entretien et réparations	81	78
Autres charges d'exploitation	99	99
TOTAL	474	504

IMPOTS ET TAXES

Exprimé en K€	31/12/2019	31/12/2020
Impôts payés au titre de l'exercice		
Impôts à payer au titre de l'exercice	3	3
Impôts payés au titre d'exercices antérieurs		
TOTAL	3	3

Conformément à l'article 29 de la loi de finances pour 1988, les Caisses de Crédit Municipal sont soumises à l'impôt sur les sociétés

Note 6 – Coût du risque

Exprimé en K€	Opérations avec la clientèle	Autres opérations	Total
Dotation dépréciation	-121		-121
Reprise dépréciation	44		44
Pertes / créances irrécouvrables couvertes par dépréciation			
Dossiers contentieux Ligis - Condamnations			
Pertes sur litige			
TOTAL	-77	0	-77

Note 7 – Impôt sur les bénéfices

Exprimé en K€	2019	2020
Impôt sur les sociétés	241	189
C.I.C.E.*		
LOI Coluche	-8	-8
TOTAL	233	181

Note 8 – Résultat exceptionnel

Exprimé en K€	2019	2020
Charges exceptionnelles	-9	-11
- Autres charges exceptionnelles		
- Autres pertes exceptionnelles	-9	-11
Produits exceptionnels	87	39
- Autres produits exceptionnels.		
- Recouvrement après admission en non-valeur	87	39
TOTAL	78	28

Conformément à l'article R.123-198 du code du commerce modifié par le décret du 30 décembre 2009, le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figure au compte de résultat de l'exercice pour un montant de 10 850 H.T.

Autres informations

Effectif 2020

Ventilation du personnel	31/12/2019	31/12/2020
Fonctionnaires titulaires	24	24
Disponibilité	1	1
Auxiliaires, contractuels et journaliers	2	
Congé parental		
TOTAL	27	25

Rémunérations, avances, crédits et engagements

- * Rémunération allouée aux membres du C.O.S. : Néant
- * Avances ou crédits accordés aux membres du C.O.S. : Néant
- * Engagement pris pour leur compte au titre de garantie : Néant

7.3. Responsabilité rapport d'activité



RESPONSABILITE DU RAPPORT D'ACTIVITE

Nous soussignés, certifions que les données de ce rapport financier sont conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Les comptes sont présentés conformément au règlement du Comité de la Réglementation Bancaire n°91-01 relatif l'établissement et la publication des comptes individuels annuels des établissements de crédit.

L'agent comptable certifie que les comptes de cet exercice ont été établis en conformité avec les lois, règlements et procédures qui lui sont applicables.

Le commissaire aux comptes, après avoir procédé au contrôle des comptes annuels en effectuant les diligences nécessaires par leurs normes professionnelles, certifie que les comptes annuels de la présente annexe sont réguliers, sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice, ainsi que la situation financière et patrimoniale de la Caisse de Crédit Municipal de Nice.

Le rapport d'activité 2020 de la Caisse de Crédit Municipal de Nice est disponible en ligne sur le site www.credit-municipal-nice.fr

A Nice, le 2 mai 2021

Jean DAUMAS
Directeur Général

Mathieu PRIN
Agent Comptable

mazars



300 avenue du Prado
13008 Marseille

Caisse de Crédit Municipal de Nice

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Conseil d'orientation et de surveillance relatif à l'approbation des
comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Caisse de Crédit Municipal de Nice

Etablissement public communal au capital de 15.578.842 €

RCS Nice 260.600.796

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Conseil d'orientation et de surveillance relatif à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Aux membres du Conseil d'orientation et de surveillance,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre établissement, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour l'établissement des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 514-32 du code monétaire et financier et R. 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par le Conseil d'orientation et de surveillance.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation du conseil d'orientation et de surveillance

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article R. 514-32 du code monétaire et financier.

Conventions déjà approuvées au cours d'exercices antérieurs par le conseil d'orientation et de surveillance

Nous avons été informé que l'exécution de la convention suivante, déjà approuvée par le conseil d'orientation et de surveillance au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention de partenariat avec l'association Nice Côte d'Azur Athlétisme (NCAA)

Personne concernée

Monsieur Jean Daumas, Directeur général de la Caisse de Crédit Municipal de Nice et Président de l'association Nice Côte d'Azur Athlétisme.

Nature et objet

La Caisse de Crédit Municipal de Nice s'engage, sous forme d'objet publicitaire, à fournir des tee-shirts et sacs à dos pour les équipes jeunes du club. Chaque équipement doit comporter le logo de la Caisse de Crédit Municipal de Nice et du NCAA.

Cette convention signée le 30 novembre 2018 pour une durée de 2 ans.

Modalités

Au titre de cette convention de partenariat, votre établissement a enregistré une charge de 2 986 euros TTC sur l'exercice 2020.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Marseille, le 3 mai 2021



Stéphane Marfisi



300 avenue du Prado
13008 Marseille

Caisse de Crédit Municipal de Nice

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Caisse de Crédit Municipal de Nice

Etablissement public communal au capital de 15.578.842 €

RCS Nice 260.600.796

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux membres du Conseil d'orientation et de surveillance de la Caisse de Crédit Municipal de Nice,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'orientation et de surveillance, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Caisse de Crédit Municipal de Nice relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'établissement à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l’audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l’audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l’état d’urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d’avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l’organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C’est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l’audit des comptes annuels de l’exercice.

Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n’exprimons pas d’opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous avons déterminé qu’il n’y avait pas de point clé de l’audit à communiquer dans notre rapport.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d’exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d’orientation et de surveillance

Nous n’avons pas d’observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directeur général et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d’orientation et de surveillance.

Informations résultant d’autres obligations légales et réglementaires

Désignation du commissaire aux comptes : Nous avons été nommés commissaire aux comptes de la Caisse de Crédit Municipal de Nice par le Conseil d’orientation et de surveillance du 23 mai 2017.

Au 31 décembre 2020, le cabinet MAZARS était dans la 4^{ème} année de sa mission.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Caisse de Crédit Municipal de Nice à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'établissement ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directeur général.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Caisse de Crédit Municipal.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime

suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Caisse de Crédit Municipal à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons un rapport au Comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous

entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Marseille, le 3 mai 2021



Stéphane Marfisi